

Procès-verbal de la 119^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 17 septembre 2015, à 18 h, à la salle du conseil D-213
sous la présidence de M. Jean-Yves Tremblay

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- M. Normand Kevin Aubin
- M. Raphaël Desroches
- M. Yvon Germain
- Mme Nathalie Poulin
- M. Jean-Yves Tremblay
- Mme Dominique Cournoyer
- M. Gunnar Didié
- M. Roger Pedneault
- M. Grégoire Riberdy
- M. Benoit Valiquette

ABSENCES

- Mme Johanne Lacroix
- M. Jacques Brasseur
- Mme Diane Paradis

INVITÉS(ES)

- Mme Brigitte Bond
- Mme Suzanne Lahaie (consultante)
- Mme Marie-Carole Mc Kenzie
- Mme Esther Fournier
- M. Éric Francoeur

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 118^e réunion tenue le 11 juin 2015 et suivis;
4. Adoption du budget de fonctionnement 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2015-2016 du CRL;
5. Avis sur le projet de Politique de santé et sécurité au travail et aux études;
6. Cours de philosophie des formations générale, commune et propre :
 - 6.1 Adoption du rapport d'évaluation des cours de philosophie des formations générale, commune et propre;
 - 6.2 Dépôt du plan de suivi des recommandations découlant du rapport d'évaluation des cours de philosophie des formations générale, commune et propre;
7. Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA) 154.A0;
 - 7.1 Adoption du bloc de cours donné dans le cadre de l'entente avec le Collège de Maisonneuve;
 - 7.2 Adoption de l'entente de partenariat dans le cadre de l'autorisation du programme d'études Technologie des procédés et de la qualité des aliments au Cégep de Maisonneuve;
- 8 Adoption du Bilan annuel d'aide à la réussite 2014-2015;
- 9 Adoption des modifications aux Directives de stationnement;
- 10 Dépôt de documents :
 - Plan de travail 2015-2016;
 - Bilan du plan de travail 2014-2015;
- 11 Recommandation d'émission de diplômes;
- 12 Rapport de la directrice;
- 13 Divers;
- 14 Calendrier 2015-2016 des réunions;
- 15 Levée de l'assemblée.

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Monsieur Jean-Yves Tremblay ouvre la réunion à 18 heures et constate le quorum. Il souhaite la bienvenue à trois nouveaux membres : Mme Nathalie Poulin, représentante des parents, M. Grégoire Riberdy, représentant les étudiants et étudiantes et M. Raphaël Desroches, représentant le personnel enseignant.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ150917-01 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. L'ordre de présentation des points 7 et 8 sera modifié (le point 8 étant présenté avant le point 7.)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la 118^e réunion tenue le 11 juin 2015 et suivis;

CECJ150917-02 Sur proposition de M. Gunnar Didié, dûment appuyée par M. Roger Pedneault, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 118^e réunion du conseil d'établissement tenue le 11 juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En suivi au procès-verbal, un seul point d'information est transmis au sujet du processus de sélection pour le poste de direction du collège constituant de Joliette. En effet, le processus sera prolongé pour permettre d'avoir une banque de candidats plus importante. Dès que la direction générale nous confirmera la date de la nomination, elle sera immédiatement transmise aux membres du conseil.

4. Adoption du budget de fonctionnement 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2015-2016 du CRL;

Mme Esther Fournier, directrice du service des finances, rappelle qu'en juin dernier, le conseil d'administration avait adopté un budget provisoire couvrant 3/ 12 mois de l'année. Mme Fournier passe en revue le document préparé par son service et qui présente les faits saillants du présent budget.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 21 avril 2015;

Attendu le budget provisoire adopté en juin dernier;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la plupart des règles budgétaires 2015-2016 le 15 mai 2015;

Attendu que l'allocation du CRL pour l'exercice financier 2015-2016 tient compte d'une compression récurrente de 1 896 500\$;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;

Attendu qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2015-2016;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

CECJ150917-03 Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Roger Pedneault, il est résolu :

- de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption du budget de fonctionnement 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière;
- d'adopter le budget de fonctionnement 2015-2016 du collège constituant de Joliette.

Adopté à l'unanimité

5. Avis sur le projet de Politique de santé et sécurité au travail et aux études;

Mesdames Brigitte Bond et Suzanne Lahaie, consultante, présentent le projet de politique. Mme Lahaie, explique le contexte qui remonte à mai 2011 moment où la CSST informait l'ensemble des maisons d'enseignement qu'ils devaient désormais veiller au respect de la sécurité en se dotant d'outils. C'est dans ce contexte qu'un plan d'action a été déployé en décembre 2011, plan qui prévoyait entre autres la sécurisation des machines-outils, mise aux normes de nos équipements ainsi l'élaboration d'une politique régionale.

La Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études vise principalement l'amélioration continue de la qualité de vie dans les établissements du Cégep régional de Lanaudière, par le maintien et l'amélioration d'un environnement de travail et d'études sain et sécuritaire.

Pour protéger la santé physique et psychologique et assurer la sécurité de tous en tout temps, chaque membre de la communauté aura l'obligation formelle de respecter et d'appliquer toutes les exigences, directives, procédures et mesures mises en place par le Cégep régional de Lanaudière pour contrôler les risques et éliminer les dangers. Ainsi, grâce à l'application de la présente politique et à la prévention, les risques d'accidents du travail (ou des études) ou de maladies professionnelles pourront être réduits, sinon éliminés.

Dans la présente politique, le Cégep régional de Lanaudière énonce les objectifs qu'il poursuit en matière de santé et de sécurité et précise les responsabilités de chacun à cet égard.

Attendu les travaux menés par la direction des ressources matérielles, en collaboration avec la direction des ressources humaines et les comités de santé et de sécurité au travail des trois collèges constituants;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);

CECJ150917-04 Sur proposition de, M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Yvon Germain, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études au Cégep régional de Lanaudière.

Adopté à l'unanimité

6. Cours de philosophie des formations générale, commune et propre :

6.1 Adoption du rapport d'évaluation des cours de philosophie des formations générale, commune et propre;

6.2 Dépôt du plan de suivi des recommandations découlant du rapport d'évaluation des cours de philosophie des formations générale, commune et propre;

M. Éric Francoeur, directeur adjoint responsable du programme de philosophie, explique que l'adoption du rapport d'évaluation est l'aboutissement de travaux de plusieurs membres de la communauté collégiale. Il présente le document et porte à l'attention des membres les recommandations de la page 32.

La Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) stipule à l'article 2.9 qu'un département offrant des cours des formations générales commune et propre « à chaque dix ans, procède à une évaluation approfondie de la discipline des formations générales commune et propre dont il a la responsabilité, entre autres, en échangeant avec les autres départements offrant des formations générales et/ou spécifiques ». C'est en ce sens que la direction du Collège a fait part à la commission des études, le 2 avril 2014, de sa volonté de procéder à l'évaluation de cette discipline pendant l'année scolaire 2014-2015.

Le 10 septembre 2014, le CGP a mis en place un comité d'évaluation pour la discipline philosophie composé de Nathalie Fontaine (directrice adjointe responsable de la discipline philosophie), Isabelle Gagnon (aide pédagogique individuelle), Michel Lalancette (enseignant au département de philosophie) et Martin Richard (conseiller pédagogique).

La première étape du processus d'autoévaluation a permis de rédiger un devis qui fut déposé à la commission des études le 12 novembre 2014. Il précise le champ d'exploration et les constats à examiner lors de l'autoévaluation.

Ce rapport se veut une analyse approfondie des neuf constats faits à partir d'une collecte de données pour arriver à quatorze recommandations.

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ150917-05 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est proposé d'adopter le Rapport d'évaluation du cours de philosophie des formations générales commune et propre en supprimant la dernière ligne du tableau, au point 6 Échéancier des travaux, page 33, soit ce qui suit :

Septembre 2015 Élaboration et adoption d'un plan d'action du suivi d'évaluation Le département de philosophie et le comité d'évaluation.
Adopté à l'unanimité

7. Technologie des procédés et de la qualité des aliments;

7.1 Adoption du bloc de cours donné dans le cadre de l'entente avec le Collège de Maisonneuve;

7.2 Adoption de l'entente de partenariat dans le cadre de l'autorisation du programme d'études Technologie des procédés et de la qualité des aliments au Cégep de Maisonneuve;

Mme Dominique Cournoyer rappelle que l'adoption de l'entente de ce soir fait suite aux travaux menés depuis près de 10 ans.

Le 6 juillet 2006, le Collège de Maisonneuve (CM) et le Cégep régional de Lanaudière à Joliette (CRLJ) ont signé un premier Protocole d'intention, Partenariat dans le secteur bioalimentaire ayant le mandat « d'initier un partenariat entre les établissements signataires dans le domaine de la formation et des services aux entreprises dans le secteur bioalimentaire... par la mise en commun d'une Attestation d'études collégiales (AEC) Transformation des aliments (CNL.06) ».

En janvier 2009, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a invité les deux institutions à travailler en partenariat afin de répondre aux besoins de formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la transformation des aliments à Montréal.

Lors des premières rencontres de travail, le Ministère a exprimé :

- 1) Son intention de supporter financièrement un projet de formation issu de ce partenariat ;
- 2) Sa volonté de développer un projet qui ne mettrait pas en péril les autorisations existantes.

Les deux parties ont alors accepté d'analyser la faisabilité d'offrir conjointement un DEC en Techniques des procédés et de la qualité des aliments (TPQA).

Entre 2009 et 2014, la collaboration entre les institutions s'est concrétisée par différents travaux : mise en œuvre de l'AEC en TPQA du Cégep de Maisonneuve qui s'est donnée au complexe agroalimentaire du CRLJ, analyses préliminaires des conditions d'élaboration d'une entente de partenariat pour un programme DEC/TPQA, etc.

Mme Marie-Carole Mc Kenzie, directrice adjointe responsable du programme, explique qu'en avril 2014, un comité de travail, composé pour chacun des collèges d'une enseignante, d'une conseillère pédagogique et d'une direction adjointe, a entrepris des travaux afin d'analyser le devis ministériel et d'élaborer un profil de sortie spécifique au programme souhaité par le CM. Par la suite, ce comité a développé une grille de cours répondant aux besoins et au contexte de la région métropolitaine.

En août 2015, les partenaires, en collaboration avec le Ministère, convenaient d'une proposition d'entente de partenariat dans le cadre du programme d'études

Technologie des procédés et de la qualité des aliments au Cégep de Maisonneuve à soumettre à leurs instances respectives.

Le bloc de cours présenté ici s'inscrit dans ladite entente générale dont l'objet est de lier les parties dans la mise en place et la gestion d'une offre de formation spécifique conjointe offerte au CRLJ en classe-usine aux étudiantes et étudiants inscrits au diplôme d'études collégiales du programme TPQA au Collège de Maisonneuve.

Principes généraux : Les deux institutions se sont entendues pour établir une offre de formation spécifique qui fera en sorte que des étudiantes et des étudiants inscrits à l'enseignement ordinaire de TPQA du CM suivront six cours de formation spécifiques au CRLJ, puisque ceux-ci doivent être réalisés dans un contexte de classe-usine. Tous les autres cours spécifiques ainsi que ceux de la formation générale seront sous la responsabilité du CM.

Encadrement pédagogique : Les cours dispensés par le CRLJ le sont conformément à ses propres politiques et règlements et notamment la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Afin d'encadrer ce programme conjoint, les deux parties s'engagent à mettre sur pied un comité programme sur lequel siègera un représentant des enseignantes et enseignants du département de TPQA du CRLJ de même qu'une conseillère et conseiller pédagogique du CRLJ. Le comité programme a pour objet de favoriser la concertation et l'harmonisation des contenus dispensés dans les classes-usines aux orientations de TPQA au CM. Ce comité programme doit également collaborer à la conception des plans-cadres, à l'articulation de l'épreuve synthèse et aux travaux de suivi lors d'éventuelles révisions du programme ainsi que toute autre activité habituellement dévolue à une telle instance.

Dans la mesure où les plans-cadres adoptés par le comité de programme sont respectés, l'approbation annuelle des plans de cours dispensés dans les classes-usines relèvera du département de TPQA du CRLJ, et ce, en conformité avec les règles de la PIEA.

Les utilisatrices et utilisateurs du Complexe agroalimentaire du CRLJ en provenance du CM seront soumis au respect des protocoles, des procédures et du guide du complexe agroalimentaire du CRLJ ainsi qu'à tous les règlements applicables, tel le règlement no 7 Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière.

Encadrement administratif : Les parties se sont aussi entendues pour que ce soit les enseignants et enseignantes ainsi que les techniciens et techniciennes du CRLJ qui offrent, soutiennent et dispensent les cours en lien avec les classes-usines (théorie et pratique). À ce titre, ce personnel sera géré selon les normes et procédures de relation de travail en vigueur dans l'établissement.

Compte tenu des besoins de nouveaux membres du personnel qui seront générés en vertu de la présente entente, les parties se sont entendues afin que les comités de

sélection soient tenus indépendamment dans chacun des cégeps, tant pour le personnel enseignant que pour le personnel de soutien (technicien).

Propriété intellectuelle : Le matériel pédagogique produit étant protégé par les règles en matière de propriété intellectuelle, toute utilisation de matériel pédagogique d'autrui ne pourra se faire sans l'obtention de l'accord explicite des parties concernées.

Retombées de ce partenariat : Pour notre collègue, cette formule novatrice offre différentes opportunités, notamment les suivantes :

1. Une augmentation significative du nombre périodes/étudiants/session (PES) dans un programme en difficulté de recrutement.
1. Un accroissement du nombre d'enseignants et enseignantes dans le département.
2. Un rayonnement du programme TPQA du CRLJ et de ses installations dans la région de Montréal.
3. La possibilité d'acquérir de nouveaux équipements permettant ainsi de mieux desservir les deux clientèles et, par le fait même de faciliter le travail des enseignants et enseignantes.
4. Le potentiel d'élaborer ou de participer à des recherches conjointes via le CEFTA et l'ITEGA.

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;

Attendu la consultation du CRT enseignant;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ150917-06 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est proposé d'adopter :

- L'Entente de partenariat dans le cadre de l'autorisation du programme d'étude Technologie des procédés et de la qualité des aliments au Collège de Maisonneuve (2015).
- le bloc de cours donné par le CRLJ dans le contexte de l'Entente de partenariat dans le cadre de l'autorisation du programme d'étude Technologie des procédés et de la qualité des aliments au Collège de Maisonneuve (2015).

Adopté à l'unanimité

À la suite de l'adoption de la présente entente, les représentants du personnel enseignant soulignent la persévérance et le professionnalisme dont a fait preuve la direction du collège tout au long des travaux menant à la signature de cette entente et soulignent de plus l'importance de conserver l'autonomie du CRLJ dans ce projet.

8. Adoption du bilan annuel d'aide à la réussite 2014-2015;

M. Éric Francoeur, directeur adjoint responsable du dossier de la réussite présente le dernier bilan des réalisations d'aide à la réussite 2014-2015 en lien avec le Plan

institutionnel d'aide à la réussite 2008-2013 et le plan d'intervention pour l'année 2013-2014.

Ce bilan comporte les éléments suivants :

- Les quatre grandes orientations et les quatorze objectifs généraux du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2013;
- Les actions mises en place pour chacun des objectifs mentionnés dans le plan de travail 2014-2015.

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ150917-07 Sur proposition de M. Gunnar Didié, dûment appuyée par M. Roger Pedneault, il est proposé d'adopter le Bilan annuel d'aide à la réussite 2014-2015.

Adopté à l'unanimité

9. Adoption des modifications aux Directives de stationnement;

En l'absence de M. Sylvain Pedneault, Mme Lorraine Dépelteau présente les modifications apportées aux Directives de stationnement. Elle explique qu'annuellement, les membres du conseil d'établissement sont invités à adopter les modifications proposées aux Directives d'utilisation des aires de stationnement.

Quelques modifications de concordance doivent être apportées cette année ainsi que l'ajout de spécifications relatives à l'adoption des règles. Donc, dorénavant, à moins de modifications majeures, les présentes règles resteront en vigueur tant et aussi longtemps qu'elles ne seront modifiées.

CECJ150917-08 Sur proposition de M. Yvon Germain, dûment appuyée par M. Roger Pedneault, il est résolu d'adopter les Directives d'utilisation des aires de stationnement.

Adopté à l'unanimité

10. Dépôt de documents :
Plan de travail 2015-2016 et Bilan du plan de travail 2014-2015;

M. Tremblay invite les membres à prendre connaissance des présents documents.

11. Recommandation d'émission de diplômes;

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ150917-09 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. Gunnar Didié, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :

Numéro de confirmation du rapport : 20148352
Code de lot : JO2015060301

Adopté à l'unanimité

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées. ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ150917-10 Sur proposition de M. Raphaël Desroches, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adopté à l'unanimité

12. Rapport de la directrice

Mme Dominique Cournoyer explique qu'en date de ce jour, nous avons 2548 étudiants inscrits au collège. Ce nombre variera certainement après la date limite d'annulation des cours prévue pour demain.

Mme Cournoyer invite Mme Dépelteau à présenter succinctement la liste des travaux qui ont été réalisés à l'été et au cours des dernières semaines au collège.

Enfin, Mme Cournoyer informe le conseil qu'elle est à terminer des rencontres individuelles avec chaque coordonnateur de département ainsi qu'avec les équipes de chaque service du collège pour entendre les préoccupations du personnel, compléter les informations sur la préparation du budget 2015-2016 dans le contexte particulier des compressions budgétaires auxquelles le cégep a dû faire face. Ce fut également l'occasion de présenter les priorités et dossiers du plan de travail annuel. De façon générale, il en ressort que tous sont conscients des efforts qui doivent être faits tout en recherchant à maintenir la qualité de services.

En commentaires, M. Didié souligne qu'il est difficile de faire plus avec moins et que des irritants demeurent quant à la diminution des heures d'ouverture de la bibliothèque ainsi que la diminution des budgets d'aide à la réussite.

13. Divers;

Aucun sujet.

14. Calendrier 2015-2016 des réunions;

On souligne que la réunion extraordinaire prévue le 14 octobre prochain pourrait être reportée à une date ultérieure. Dès qu'une confirmation sera disponible, les membres du conseil en seront informés.

15. Levée de l'assemblée

Avant de clore la rencontre, M. Tremblay remercie Mme Dominique Cournoyer pour sa passion pour le collège, particulièrement dans le contexte difficile que nous connaissons. Il souligne également le courage managérial dont elle fait preuve. Enfin, il lui offre ses meilleurs vœux pour la poursuite de sa retraite.

CECJ150917-11 L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Normand Kevin Aubin de lever la séance à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X

Jean-Yves Tremblay
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire